

Liste exhaustive des documents joints à la demande de permis d'urbanisme et nombre d'exemplaires :

TOUJOURS REQUIS				
EN FONCTION DE LA DEMANDE				
Intitulé du document	Régularisation simplifiée (45 jours) et demande répondant à l'arrêté de minime importance (75 jours)	Demande soumise à l'octroi de dérogations par le FD (90 jours)	Demande soumise uniquement à l'avis de la Commission de concertation	Demande soumise à l'enquête publique et à l'avis de la commission de concertation
Formulaire de demande de permis d'urbanisme (Annexe 1 de l'arrêté) : Dûment complété et signé	4	6	6	6
Note explicative : - détaillant les principales options du projet - Dans la mesure où les actes et travaux projetés comportent des éléments susceptibles de nuire au voisinage, la note reprendra les dispositions prévues pour y remédier.	4	6	6	6
Photos significatives extérieures : - Les photos significatives sont des photos récentes et en couleur du bien, des bâtiments contigus et du voisinage permettant d'évaluer correctement la situation existante et le contexte urbanistique dans lequel s'inscrit la demande. - au moins 3 sous différents angles de la façades avant et un nombre adéquat en fonction de la demande en façade arrière. - présentées sur un document (plié) au format DIN A4. - Les différents endroits de prise de vue sont indiqués sur le plan d'implantation visé à l'article 16 ou, à défaut, sur les plans de réalisation.	4	6	6	6
Plans : - De localisation, d'implantation, de réalisation et au besoin de détail. - Attention, pour les nouvelles constructions (éventuellement les extensions), un plan de bornage avec PV de bornage.	5	7	7	8
Plans de synthèse (dossier A3) : - Lorsque les plans de réalisations dépassent le format DIN A3, ils offrent une meilleure lisibilité. - Ils comportent une légende et tous les plans des situations existantes et projetée ; - Ils doivent être lisibles, y compris pour les côtes et informations essentielles.	2	6	6	6

<p>Renseignements relatifs au Titre de Propriété :</p> <p>délivrés conformément à l'article 144 du Code des droits de succession par le receveur des droits de succession du ressort dans lequel le bien est situé ou, si l'acte date de moins de 6 mois avant l'introduction de la demande, une attestation du notaire ayant établi cet acte.</p> <p>(Bureau de l'Enregistrement, rue de la Régence 54, 1000 Bruxelles, ou la Tour des Finances)</p> <p>Il est également possible de demander un titre de propriété par écrit (par mail ou sur papier) auprès du Bureau Sécurité juridique compétent pour la situation du bien (SPF Finances : https://finances.belgium.be/fr/particuliers/habitation/cadastre/donnees-propretaire#q3)</p>	2	2	2	2
<p>Formulaire statistique INS modèle I ou II :</p> <p>prévu par l'arrêté royal du 3 décembre 1962 prescrivant une statistique mensuelle des permis de bâtir ainsi que des bâtiments commencés et des bâtiments achevés pendant le mois</p>	3	3	3	3
<p>Version électronique :</p> <p>L'ensemble des pièces du dossier de la demande de permis d'urbanisme devra être chargé sur la plateforme MyPermit.</p> <p>Les modalités de chargement vous seront expliquées sur l'attestation de dépôt de votre permis d'urbanisme.</p>	/	/	/	1
<p>Proposition PEB et Fichier de calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La proposition PEB doit être générée via la dernière version du logiciel PEB en vigueur ; - Le fichier informatique de calcul au format «.peb » qui devra être chargé sur le portail MyPermit (en même temps que la version électronique). - Dans le cas d'une demande de permis sans architecte, seul le formulaire de proposition PEB sans architecte est nécessaire (celui-ci est disponible sur le site de Bruxelles Environnement : https://environnement.brussels/pro/outils-et-donnees/sites-web-et-outils/formulaires-de-la-reglementation-travaux-peb) 	3	3	3	3
<p>L'Axonométrie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en noir et blanc au format A3 - en cas de construction neuve ou d'extension de plus de 400m² ou dépassement d'un niveau les constructions environnantes dans un rayon de 100m 	1	6	6	6
<p>L'avertissement au(x) (co)propriétaires(s) (Annexe 2 de l'arrêté) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - copie de cet avis envoyé par recommandé - joindre également le récépissé 	1	1	1	1
<p>L'avertissement au(x) propriétaire(s) des biens mitoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avertissant qu'une demande est introduite - lorsque le bien est bâti en mitoyenneté 	1	1	1	1
<p>Note socio-économique : exigée par le PRAS</p>	4	6	6	6
<p>Note motivée</p> <p>ou tout autre document pouvant être imposé par un plan d'affectation du sol ou règlement d'urbanisme</p>	4	6	6	6

<u>Le Mandat :</u> <i>dans l'éventualité où le demandeur mandate une autre personne à le remplacer dans le cadre de la présente demande.</i>	2	2	2	2
<u>Les formulaires de demande d'avis SIAMU :</u> <i>accompagné d'un jeu de plan et de la notice explicative. Les formulaires sont disponibles sur le site WEB du SIAMU.</i>	/	2	2	2
<u>L'avis SIAMU :</u> <i>UNIQUEMENT POUR LA REGULARISATION SIMPLIFIEE. Le document est à demander préalablement à l'introduction de la demande et joint avec l'ensemble des plans cachetés par le SIAMU.</i>	1	/	/	/
<u>Le Rapport d'incidence ou Note préparatoire à l'étude d'incidence (177) en cas de dossier mixte PU-PE</u>	-	-	6	6
<u>L'évaluation appropriée requise par la législation relative à la conservation de la nature</u> <i>Demande dans les 60m d'une zone Natura 2000</i>	4	6	6	6
<u>Document relatif à la reconnaissance de l'état du sol (RES)</u> <i>En cas de pollution de sol et se référer à la carte des sols sur le site www.bruxellesenvironnement.be</i>	2	6	6	6
<u>Autorisation préalable du gestionnaire du cours d'eau</u> <i>Lorsque la demande est située à moins de 4m d'un cours d'eau</i>	2	2	2	2
<u>Le reportage photographique intérieur :</u> <i>En cas de démolition de bâtiment ou suppression d'éléments de décors intérieurs remarquables</i>	4	6	6	6
<u>Les pièces justifiant l'existence d'un chantier (publicité)</u>	2	6	6	6
<u>Le(s) visuel(s) de la publicité sur bâche de chantier et/ou vinyle publicitaire ou assimilé (publicité)</u>	4	6	6	6
<u>Les montages photographiques (publicité)</u>	4	6	6	6